

Bordeaux, le 14/10/2020

JOUBERT LES ELIOTS

Les Eliots
Auge St Médard
16170 ROUILLAC

A l'attention de Monsieur J. KERGOZIEN

N/Réf. : IBC-CERT/MBu/CCa – 20/0803

Objet : Attestation du maintien de la conformité Système 2+ – 0380-CPR-444

Object: Certificate of conformity conservation - System 2+

Monsieur,

FCBA, en tant qu'organisme certificateur notifié au titre du Règlement des Produits de Construction, a réalisé le **17/09/2020**, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine dans votre établissement.

FCBA, as certifying body, gives notice that in the context of the Construction Product Regulations, on 17/09/2020, a permanent evaluation and assessment of the factory production control in your establishment was completed.

Cet audit a permis d'établir la conformité du contrôle de la production en usine que vous avez mis en place, aux exigences décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF 13986 - 2004 + A1 : 2015**.

This audit enabled the verification of the conformity of the factory production control that you put into place, within the requirements defined in the NF referenced 13986 - 2004 + A1 : 2015 harmonised technical specifications.

Cette attestation fait référence au certificat de constance des performances **444/2014-FR/4**.

This certificate refers to the certificate of performance consistency 444/2014-FR/4.

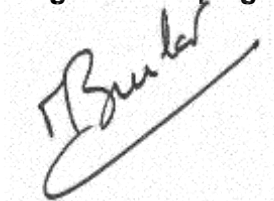
Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.

We remain at your disposal for any additional information if required.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Sincerely,

Le Chargé du Marquage CE



Siège social

10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 444

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le(s) produit(s) :

**JOUBERT POPLY - JOUBERT POPRIMED - JOUBERT
POPLYDOOR - ILOMBA AGENCEMENT**

Description produit :

Pour usage structurel

Contreplaqué conforme à la norme EN 636-2 pour utilisation en milieu humide

Produit par : **JOUBERT LES ELIOTS**

Fabriqué dans l'usine située : **16170 ROUILLAC**

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **11/03/2014** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.



CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES ACCREDITATION N° 5-0011 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement

Pour FCBA,

**Délivré à CHAMPS-SUR-MARNE, 27/04/2017
N° 444/2014-FR/4**

Annule et remplace le n° 444/2014-FR/3

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
ALAIN HOCQUET

Bordeaux, le 14/10/2020

JOUBERT ST JEAN D'ANGELY
Rue Lafaurie
BP 106
17416 ST JEAN D'ANGELY

A l'attention de Monsieur J. KERGOZIEN

N/Réf. : IBC-CERT/MBu/CCa – 20/0807

Objet : Attestation du maintien de la conformité Système 2+ – 0380-CPR-484
Object: Certificate of conformity conservation - System 2+

Monsieur,

FCBA, en tant qu'organisme certificateur notifié au titre du Règlement des Produits de Construction, a réalisé le **16/09/2020**, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine dans votre établissement.

FCBA, as certifying body, gives notice that in the context of the Construction Product Regulations, on 16/09/2020, a permanent evaluation and assessment of the factory production control in your establishment was completed.

Cet audit a permis d'établir la conformité du contrôle de la production en usine que vous avez mis en place, aux exigences décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF 13986 - 2004 + A1 : 2015**.

This audit enabled the verification of the conformity of the factory production control that you put into place, within the requirements defined in the NF referenced 13986 - 2004 + A1 : 2015 harmonised technical specifications.

Cette attestation fait référence au certificat de constance des performances **484/2014-FR/4**.

This certificate refers to the certificate of performance consistency 484/2014-FR/4.

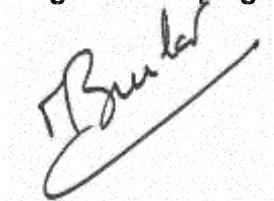
Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.

We remain at your disposal for any additional information if required.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Sincerely,

Le Chargé du Marquage CE



Siège social

10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 484

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le(s) produit(s) :

**JOUBERT POPLY - JOUBERT POPRIMED - JOUBERT
POPLYDOOR - ILOMBA AGENCEMENT**

Description produit :

Pour usage structurel

Contreplaqué conforme à la norme EN 636-2 pour utilisation en milieu humide

Produit par : **JOUBERT ST JEAN D'ANGELY**

Fabriqué dans l'usine située : **17416 ST JEAN D'ANGELY**

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **11/03/2014** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.



ACCREDITATION N° 5-0011
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction,
Ameublement

Pour FCBA,

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET

Délivré à CHAMPS-SUR-MARNE, 27/04/2017

N° 484/2014-FR/4

Annule et remplace le n° 484/2014-FR/3